

RÉUNION DU CONSEIL

7 JUIN 2021

Lundi, le 7^e jour du mois de juin 2021, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absent :

M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 mai 2021
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2021
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Entretien ménager - Renouvellement de contrat
 - b) Dépôt de l'avis de motion G-06-2021 modifiant le règlement 2019-01-03 sur la gestion contractuelle
 - c) Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 2019-01-03 sur la gestion contractuelle
 - d) Approbation des écritures de régularisation
 - e) Annulation de plusieurs soldes résiduaux
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - a) Requête adressée au ministère des Transports pour la réparation des regards sur la rue principale et un meilleur contrôle de vitesse dans la zone urbaine
 - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Annulation de la résolution 2021-04-47 concernant la demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec - ajout d'usage

- b) Octroi de contrat - contrôle qualitatif pour le développement domiciliaire

6.6. LOISIR ET CULTURE

6.7. AUTRES

- a) Demande de soutien financier pour le service Sacs d'école
- b) Proposition d'achat de calendriers historiques édition 2022

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Compte-rendu des dossiers des élus

6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

6.12. Période de questions diverses

6.13. Clôture de la séance

2021-06-68

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 mai 2021 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la réunion régulière du 3 mai 2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-06-69

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 mai 2021 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 7 mai 2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-06-70

5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Le chèque des déboursés du mois de mai 2021 portant le numéro 11400 auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2957 à 2973 pour une somme totale de 22 480,58 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11401 à 11436 inclusivement et totalisant la somme de 67 544,13 \$. Les salaires du mois de mai s'élèvent à 18 609,05 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet

comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-06-71

6.1.a) ENTRETIEN MÉNAGER - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux avec l'entreprise René Dessureault enr. pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, selon les conditions stipulées au contrat, au même tarif que l'année précédente, soit 8 349.96 \$ (taxes non incluses);

DE prendre les fonds à même le montant budgété à cette fin;

D'autoriser la mairesse, Mme France Bédard et la directrice générale, Mme Sandra Turcotte à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'entretien ménager.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.1.b) DÉPÔT DE L'AVIS DE MOTION G-06-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-01-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Michel Croteau dépose un avis de motion pour un projet de règlement concernant la modification de la loi no 67, instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions

6.1.c) DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-01-03 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le conseiller Michel Croteau dépose un projet de règlement concernant la modification de la loi no 67, instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions

2021-06-72

6.1.d) APPROBATION DES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

CONSIDÉRANT que les écritures du journal général doivent être approuvées par le maire ou un membre du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les écritures du journal général faites pour les mois de janvier, février et mars 2021. Les journaux des écritures sont conservés dans le livre des procès-verbaux comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-06-73

6.1.e) ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

2021-06-74

6.3.a) REQUÊTE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA RÉPARATION DES REGARDS SUR LA RUE PRINCIPALE ET UN MEILLEUR CONTRÔLE DE VITESSE DANS LA ZONE URBAINE

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil autorise la Directrice générale à demander au ministère

des Transports la réparation des regards sur la rue principale.
QUE le Conseil autorise la Directrice générale à demander au ministère des Transports la mise en place d'une zone tampon ayant pour but la décélération des automobilistes avant leur arrivée dans la zone urbaine (le village).

QUE la demande consiste à aménager une zone de 70 km/hre avant la zone de 50 km/hre, de chaque côté des entrées du village. La Municipalité recommande également les emplacements stratégiques des panneaux.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-06-75

6.5.a) ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2021-04-47 CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - AJOUT D'USAGE

CONSIDÉRANT que Maskimo Construction Inc. annule sa demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'annuler la résolution 2021-04-47 adoptée à ce sujet en avril 2021.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-06-76

6.5.b) OCTROI DE CONTRAT - CONTRÔLE QUALITATIF POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer le contrôle qualitatif lors des travaux d'infrastructure de la rue du développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, à savoir;

FNX-INNOV au montant de 10 292,00 \$ plus taxes

Les services EXP inc. au montant de 13 183,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur Gabriel Levasseur, de la firme GéniCité inc., d'octroyer le contrat à FNX-INNOV de Trois-Rivières;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à FNX-INNOV de Trois-Rivières, au montant de 10 292,00 \$ plus taxes;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis;

Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

6.7 AUTRES

2021-06-77

6.7.a) **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE SERVICE SACS D'ÉCOLE**

CONSIDÉRANT la demande financière du Fonds Communautaire des Chenaux pour le service Sacs d'école, au montant de 200,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100,00 \$ a été budgété pour l'année en cour à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 100.00 \$ au Fonds Communautaire des Chenaux, afin de leur venir en aide dans leur démarche de soutien aux enfants de la MRC des Chenaux qui proviennent de famille à faible revenu, et ainsi leur offrir des articles scolaires gratuitement.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-06-78

6.7.b) **PROPOSITION D'ACHAT DE CALENDRIERS HISTORIQUES ÉDITION 2022**

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme, Appartenance Maurice Société d'histoire régionale, de se procurer des calendriers historiques 2022, au coût de 10,00 \$ chacun, afin de les soutenir dans leur désir de création et de maintien d'emplois ainsi que dans les services qu'il offre à la population mauricienne;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE décliner l'offre d'achat de calendriers au coût de 10 \$ chacun, cette dépense n'ayant pas été budgétée.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.8 **CORRESPONDANCES**

6.9 **COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS**

6.10 **COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

6.11 **AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

6.12 **PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

2021-06-79

6.13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 h 35.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière